

EXTRAIT DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2018

Au cours de sa séance du 24 janvier, le Conseil a notamment :

Environnement

- Adjugé le contrat annuel de maintenance pour le mandat d'analyses et de laboratoires pour la STEP

Constructions

Approuvé les demandes suivantes :

- **Mariaux James** : construction d'une halle artisanale, parcelle 17645, plan 216, Rue des Etangs, Sous le Guercet, zone mixte "artisanale et commerciale" (AC), coord. 2573820/1106290
- **IMMO-SIC SA** : modification projet : construction de 4 villas - Villa A : agrandissement du sous-sol, transformation garage en dépôt, ajout de fenêtre, parcelle 348, plan 3, Rue Bonne de Bourbon, La Délèze, zone habitat individuel (R2), coord. 2572035/1105360

Allocations de formation

- Accordé des bourses pour un montant de Fr. 17'160.-- et des prêts pour un montant de Fr. 3'760.--

Bâtiments publics

- Adjugé la fourniture et la pose de containers supplémentaires pour l'école provisoire de la Bâtiaz
- Adjugé le mandat de relevé de détail pour le bâtiment Sainte Jeanne Antide
- Approuvé l'installation d'un compost et la création d'un jardin à la crèche Les Galopins et à l'UAPE Le Totem

Travaux publics

- Adjugé l'acquisition d'une nouvelle fraiseuse à neige
- Approuvé la mise à disposition gratuite des vélos de MartignyRoule entre la gare et le CERM pour les visiteurs du Salon Prim'Vert dans le cadre des Swiss Mobility Days

Terme d'une autorisation d'exploiter

- Pris acte de la fin d'autorisation d'exploiter dont Mme Virginie BERGUERAND était au bénéfice pour le *Pizza Kebab Royal* sis à l'Avenue de la Gare 41 à Martigny, au 31 décembre 2017
- Pris acte de la fin d'autorisation d'exploiter dont Mme Anne-Lise GAY DES COMBES était au bénéfice pour le *Café-bar Le Tambourin* sis à la Rue Marc Morand 5 à Martigny, au 31 décembre 2017

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

- Délivré à Mme Maria Das Dores DE PAIVA INACIO MONTEIRO DA SILVA une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *Bar Les Arcades* sis à la Rue du Bourg 33 à Martigny
- Délivré à M. Shahow IRANNEJAD une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *Pizza Kebab Royal* sis à l'Avenue de la Gare 41 à Martigny
- Délivré à M. Frédéric DELEZ une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *Café-bar Le Tambourin* sis à la Rue Marc Morand 5 à Martigny

Délivrance d'une autorisation occasionnelle d'exploiter

- Délivré une autorisation occasionnelle d'exploiter (mets et boissons) pour une période comprise entre le 8 février et le 13 février 2018 inclus selon les horaires d'ouverture et de fermeture suivants :

Jeudi 08 février 17 h 00 - 02 h 00

Vendredi 09 février 17 h 00 - 04 h 00

Samedi 10 février 12 h 00 - 04 h 00

Dimanche 11 février 12 h 00 - 02 h 00

Lundi 12 février 17 h 00 - 02 h 00

Mardi 13 février 17 h 00 - 03 h 00

aux établissements suivants sis sous la cantine de fête érigée sur la Place du Bourg, à savoir :

- Bar FC La Combe – Bruno Rouiller
- Bar Vincent Chalet – Vincent Testaz
- Bar Comité du Carnaval – Gaylord Saudan
- Bar Les Gardiens du Fleuve – Noé Pot
- Bar à Steve – Steve Maret
- Bar de la Lutte – Laurent Martinetti
- Bar de la Jeunesse du Bourg – Cloé Conforti

ainsi que les bars occasionnels suivants :

- Bar du Comité du Carnaval du Bourg – Rue du Bourg
- Bar Hic – Hedwige Tornay, sis à la Rue du Bourg 68
- Bar Baseball – Cédric Gesto
- Bar Les Gueux – Ludo Mayoraz
- Bar Rôtisserie Le Chalet – Vincent Testaz
- Bar Burger Land – Bruno Ayache
- Bar Bori – Helena Bori
- Bar Bonbons – Frank Gavand
- Bar Ballons – Christian Jean
- Bar Gaufres – Hassane
- Bar Cotton Candy – Steve Peilleux

- Délivré au Centre Culturel Portugais de Martigny une autorisation occasionnelle d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, pour le tournoi de futsal organisé les samedi 3 février et dimanche 4 février 2018 à la Salle du Midi